



A tous les parents d'élèves

Le Poët le 31 juillet 2018

Objet : cantine : nouveau règlement intérieur

P.J. : 1

Madame, Monsieur,

Lors du conseil municipal du 6 juillet 2018, nous avons modifié le règlement intérieur de la cantine.

Les principaux changements concernent les modalités d'inscription au service.

Les inscriptions se feront dorénavant au plus tard le jeudi à 12h, par quinzaine selon les dates communiquées en pièce jointe.

De plus, si votre enfant mange à la cantine sans y avoir préalablement été inscrit, le repas sera facturé 10€ au lieu de 4.20€ en guise de pénalité.

Le nouveau règlement est consultable en mairie, à la cantine ou sur le site de la commune (http://www.lepoet-hautes-alpes.com/affaires-scolaires-et-peri-scolaires_fr.html)

Je vous informe aussi que le nouveau fournisseur des repas est l'établissement Lou Jas.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Marie TROCCHI
Maire



**Ouverture des bureaux du lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 30
Et mardi et vendredi de 13h30 à 16h30**



22 Route Napoléon
05300 LE POËT

Monsieur le Maire : mairiedupoet@wanadoo.fr

Secrétariat : mairie@lepoet-hautes-alpes.com

04 92 65 70 11 04 92 65 72 92